



MERCUROL

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL

Séance du 17 juin 2015

---

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, MARTINOT Perrine, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à PONTON Agnès, RABEYRIN Robert pouvoir à VERSCHEURE Philippe, TROUILLET Vanessa, GIOVANE Caroline, RIOUX Serge.

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

---

### **FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION DU PRÉLÈVEMENT ET/OU DU REVERSEMENT ENTRE L'EPCI ET SES COMMUNES MEMBRES**

Le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et de ses Communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Hermitage-Tournonais Communauté de Communes est contributeur en 2015 à hauteur de 230 285 €.

L'exécutif de la Communauté de communes s'est réuni le 10 juin 2015, il propose aux communes d'opter pour une répartition «dérogatoire libre». La Commission des finances de la Communauté de communes a donné un avis favorable.

Le conseil accepte la proposition de prise en charge complète par la Communauté de communes des prélèvements du fonds de péréquation intercommunal et communal au titre de l'année 2015 soit la somme de 7 908,00 € pour la commune de Mercurol.

### **PERSONNEL – CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL AVEC LE CDG 26**

Le conseil accepte la convention proposée par le Centre de Gestion de la Drôme pour la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés sur les actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL).

Ce service est facturé trimestriellement, selon les processus, nombre et type de missions effectués par le CDG 26. Les tarifs en vigueur sont ceux du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et peuvent être revus chaque année par le conseil d'administration.

### **VOIRIE – ACQUISITION DE TERRAIN**

La route des Pends, au droit de la maison propriété de DAUPHIBAT construction, a subi un éboulement de l'enrochement réalisé précédemment. Après expertise des assurances de l'entreprise ayant réalisé les travaux, du maître d'œuvre et de la commune, il est convenu que de nouveaux travaux doivent être réalisés. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain en bordure de la route afin de refaire l'enrochement. Travaux pris en charge par les assurances.

Après négociation avec le propriétaire du terrain, le conseil décide d'acquérir une bande de terrain constructible de la parcelle cadastrée ZP 102 nécessaire aux travaux d'enrochement, après métrage par un géomètre au prix de 50 € le m<sup>2</sup>.

### **SDED – RACCORDEMENT COLLECTIF EXTERIEUR – Dossier n° 261790043AER**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour un raccordement au réseau pour alimenter le lotissement les coccinelles, lieu-dit les Malfondières Est. La dépense prévisionnelle HT est estimée à 69 055.21 €. La participation communale pour ce dossier est de 41 433.13 €.

### **ECOLES – ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - RENTREE 2015**

M. le Maire et Mme Véronique BLAISE, adjointe en charge des affaires scolaires ont informé le conseil du travail réalisé par la commission scolaire sur l'organisation des temps d'activités périscolaires pour la prochaine rentrée.

Il a été demandé à l'inspection académique l'autorisation de regrouper ces temps sur une demi-journée le vendredi après-midi afin de pouvoir proposer de meilleures activités.

Le conseil décide de faire appel à Seb Sport Evènements, association loi 1901, qui propose de gérer l'animation de ces après-midis. Le coût sera plus important que l'année précédente, aussi il sera demandé aux parents une participation de 1 € par élève de maternelle et de 2 € par élève d'élémentaire par demi-journée.

### **SDED – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE DE L'ELECTRICITE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs réglementés d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, pour l'essentiel les tarifs « jaunes » et « verts ». Pour la commune de Mercurol, seule la salle de spectacle Espace Eden est concernée avec une consommation annuelle de 50 MWh.

Les personnes publiques et notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui souhaitent bénéficier des prix de marché, doivent, pour leurs besoins propres en énergie, recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires. La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, incidemment, d'obtenir des meilleurs prix.

Energie SDED ayant constitué un groupement de commandes, le conseil décide d'y adhérer.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.